

ACTES SEMIOTIQUES

Le coup de hache de la norme et la
conquête des droits

Blow of the ax against the norm and
conquest of rights

Giuditta BASSANO
Université de Rome LUMSA

Tiziana MIGLIORE
Université d'Urbino Carlo Bo

DOI : 10.25965/as.9216

Licence : CC BY-NC-SA 4.0 International

Pendant la crise de Covid-19, un graffiti peint sur le mur d'une ville espagnole a dénoncé la fragilité des certitudes sur lesquelles reposent les structures sociales : « *No queremos volver a la normalidad porque la normalidad era el problema* »¹. D'un seul coup, la journée de travail de huit heures, la mobilité globale, l'éducation universelle, le consumérisme, la liberté individuelle, qui apparaissaient jusqu'alors comme des lois de nature – devoir et droit – se révélaient être des constructions idéologiques périlleuses et non évidentes. On vit suivant le flux des logiques déontiques, communautaires et personnelles qu'on a décidé de se donner. On juge l'identité et la réputation de soi et des autres selon des images standardisées du bien et du mal, de ce qui serait correct ou incorrect, en qualité et en quantité. La relativité de ces contraintes émerge, véritablement, dans des situations hors norme, « exceptionnelles », ou lorsqu'on rencontre des mentalités différentes (Marrone 2018). Un cas emblématique est l'embouteillage routier, dans lequel la signalétique et les règles de « conduite », au sens large du terme, sont mises à l'épreuve, au point d'éclater et de déclencher des événements imprévus (voir Julio Cortázar, *La autopista del sur*, 1966, d'où sont issus *Week-End* de Jean-Luc Godard, 1967, et *L'ingorgo* de Luigi Comencini, 1979). Qu'est-ce qui se cache derrière le *mantra* de la « norme » et de sa forme idéale, la « normalité » ? Est-il possible de démonter la nature obvie de cette réalité réalisée et d'en sonder les replis ?

1. Quand la norme pose problème

Ce numéro des *Actes Sémiotiques* envisage la norme comme « chaînon manquant » entre la langue et la parole. L'essai d'Eugenio Coseriu *Système, norme et parole* (1952) constitue la source d'inspiration de tous les articles, car le linguiste roumain a prolongé et implémenté au mieux le projet saussurien puis hjelmslevien de l'étude des signes « au sein de la vie sociale » (Saussure 1916 : 33). Déjà pour Saussure la langue était « un fait social », c'est-à-dire « institution » et « conscience collective » (Saussure 2002 : 262-263). Chez Hjelmslev, d'un côté on distingue la parole en « usage » et en « acte », et de l'autre on reconnaît que la langue permet la construction de « schémas » et se stabilise dans des

¹ « Nous ne voulons pas revenir à la normalité, car la normalité est le problème ».

« normes » (Hjelmslev 1942). Mais il revient à Coseriu d'avoir inclus le débat sur le rapport entre langue et parole dans la sphère plus large et complexe des règlements éthiques, en indiquant les imbrications entre sémantique et pragmatique.

D'après Coseriu (1952), la langue n'existe pas *a priori*. Elle est produite par des actes de discours qui contiennent soit le « système » d'oppositions grammaticales propre aux domaines communs et que l'usage diachronique a fixé, soit les conditionnements et les incidences de la « norme », les accords tacites ou juridiquement stipulés, dont la vie quotidienne est pleine (Migliore 2021). Le geste de Coseriu d'identifier dans la langue deux axes, celui du « système » et celui de la « norme », permet d'examiner des dynamiques énonciatives (d'émergence, remaniement, usure et déclin) qui, tout en englobant le verbal, le dépassent. Il s'agit de praxis intelligibles sur le fond d'un plan de consistance intersubjectif et étique (Fontanille & Zilberberg 1998, Basso Fossali 2017, Paolucci 2020).

Grâce à la variété de thèmes choisis et finement développés par les autrices et auteurs, le dossier mène à une compréhension plus claire des relations sémiotiques entre la norme et la parole. Il contient des contributions qui portent, plus que sur le sens normatif des normes juridiques (Hart 1961, Kelsen 1935) ou sur les normes logiques ou les jeux de langage (Kalinowski 1975 ; Wittgenstein 1953), sur le *fonctionnement* et les *conflits entre normes*, sur les *défaillances réglementaires* et les *ajustements aux règles* (Landowski 2006) saillants à l'échelle sociolectale et idiolectale. L'héritage de Coseriu s'avère précieux à maints égards : la parole comme point de départ ; la priorité de la dimension « interindividuelle » et « supraindividuelle » ou, mieux, les interdépendances entre hétéronomie et autonomie, entre destinataires et destinataires ; *l'energeia* (Humboldt : *Tätigkeit*, « activité ») par laquelle s'actualisent, dans les communautés, les règles qui résultent, à la fois, de la langue en tant que système et des codifications produites par les normes.

En entendant par « norme » chaque « contrainte gérée par des *positions de valeur* », même s'il y a des normes « qui ont perdu leur valeur tout en restant contraignantes » (Fabbri 2020 : 93), on refuse une vision ontologique de la question. En fait, les règles servent à construire des épistémologies (Goodman 1969, 1978) au sein desquelles les valeurs sont prises comme des « données », des composantes « primitives », en vertu de la normativité qui les encadre. Ce ne sont de composantes « primitives » qu'à l'intérieur de théories (ou de langages) spécifiques. L'exemple de Goodman est bien connu : toute manifestation textuelle d'un langage visuel considéré comme iconique, telle une photographie, peut résulter totalement opaque pour quelqu'un appartenant à une culture qui ignore le langage de la photographie.

2. Déclinaisons de la norme

Les cas d'études du dossier révèlent comment les modes d'interaction et la mise en perspective des formes du collectif ou des individus diffractent la norme en différentes sous-catégories et modes d'assomption : *l'habitude* – qui n'est plus *l'habit* peircien, la tendance consciente à agir et à réagir, mais une disposition incorporée par imitation de son propre entourage (Ravaisson 1830 ; Bourdieu 1980 ; Lorusso 2014) – coexiste avec des *codes explicites de conduite*, visant à la fois à marquer des discontinuités en discriminant les rangs, les classes, les degrés d'éducation... et à garantir la cohésion sociale. Ce sont : *l'étiquette*, système de normes destinées à aménager la sphère privée des gens ordinaires (Montandon, dir., 1992) ; le *cérémonial*, dispositif qui régit strictement les relations entre les

fonctions publiques ; les *conventions*, usages culturels non écrits ni réglementés, mais qui se sont figés au fil du temps en influençant les actions et les interprétations ; la *doxa*, archi-Destinateur qui détermine sa légitimité en se constituant comme masse parlante apersonnel (Estay-Stange 2022) et qui remplace la norme dans les univers scientifiques-techniques et mythiques. Rastier (2003) l'associe à la reconnaissabilité de ces univers, stratifiés en couches : « transdiscursif », « discursif », « champ générique », « genre ». En laissant de côté les typologies contraignantes, presque tous.es les autrices et auteurs soulignent les *marges de manœuvre* qu'offrent les normes. De fait, sur le plan des structures discursives, une norme s'avère être un *processus de territorialisation* (Deleuze & Guattari 1980), un *continuum* sémiotique traversé par différents types de seuils (Bassano 2022). En instaurant des catégories sémantiques sous la forme d'oppositions syntaxiques, les normes génèrent simultanément des seuils, c'est-à-dire des espaces de passage, plus ou moins rigides ou flous, qui marquent la distance entre le pôle A et le pôle B d'une catégorie. Très souvent, les normes se révèlent insidieuses précisément par les seuils qu'elles dégagent. Dès lors, le seuil que le regard occidental a établi, par exemple, entre thérapies scientifiques et non scientifiques (Nathan & Stengers 1995) se transforme en une catégorie normative. Un grand nombre de débats sociaux et juridiques portent sur la gestion du seuil entre science et croyance, en reléguant en général les pratiques thérapeutiques non occidentales au pôle non scientifique, et ne leur permettant que sporadiquement d'entrer dans le pôle scientifique.

Bien sûr, par œuvre de la « masse parlante » sur la « langue » (Saussure 1916), même les protocoles les plus stricts *changent dans le temps*. Les normes sont transitoires. Il suffit de réfléchir à la fréquence à laquelle des conventions et des coutumes s'élèvent au rang de normes ou, au contraire, des décrets législatifs sont laissés à la discrétion des individus. La normalité d'hier, en termes de goûts, de canons de beauté, de rythmes de vie, de mœurs, n'est pas la normalité d'aujourd'hui. La crise du précepte colonialiste consistant à acculturer et à assimiler les populations autochtones est de nos jours une évidence, grâce au changement d'idéologie. Par ailleurs, certaines structures illégales cachées, submergées, qui semblent être une exception, sont, à y regarder de près, la norme : pensons à l'esclavage qui régit les filières fondamentales de l'économie de nombreux pays – agriculture, mode, tourisme, restauration – et qui constitue une loi implicite du marché, malheureusement acceptée un peu partout.

3. La norme sémiotisée

Une recherche sur la sémiotique de la norme suppose un regard métaréflexif qui puisse, à rebours, la sémiotiser. On peut commencer par dire qu'au *niveau narratif* la phase de la sanction est la plus concernée. Le jugement de la norme, qui est nécessaire pour l'accepter ou l'enfreindre, dépend de plusieurs facteurs. D'abord, on distingue entre les jugements particuliers sur l'application d'une loi, l'application normale et habituelle de la loi, et la loi en tant que système de dispositions abstraites (Coseriu, *op. cit.* : 82). Le poids de chacune de ces trois composantes au sein de chaque culture est variable, et des populations entières s'autodéfinissent comme des « cultures textualisées » – ensembles de textes – ou « cultures grammaticalisées » – systèmes de règles (Lotman & Uspensky 1973). Ainsi, la *common law* anglo-saxonne, qui a recours à des jugements antérieurs pour résoudre des cas similaires, diverge du droit romain, qui se réfère à des codes unitaires, c'est-à-dire à des *corpora* systématiques de lois (Eco 1975 : 194). Mais il est certain que les jugements, l'application et le droit ne sont pas indépendants les uns des autres. On se souvient des édits russes promulgués par les gouvernements du

XVIII^e siècle contre la diffusion des pots-de-vin (*ukàzy*), mais inapplicables parce qu'il n'existait pas de règles en amont les autorisant. Ensuite, toujours à propos de la sanction normative, des « régimes concurrents, parfois complémentaires », jaillissent, surtout dans les processus de véridiction juridiques (Landowski 1988) : un régime de « preuves empiriques », comme lorsqu'un accusé avoue avoir commis un crime, en fournissant des informations que lui seul peut connaître ; un régime de « validité formelle des démonstrations », face à tout ce que la jurisprudence ne peut pas contrôler et qui exige alors l'intervention des experts (anatomopathologistes, experts en balistique, psychologues et criminologues, etc.) ; un régime de « légalité conventionnelle des moyens de preuve » selon lequel, par exemple, une plainte déposée après le délai maximum prévu par la loi annule toute possibilité de prise en compte du fait ; un régime de « vraisemblance sociale » des discours persuasifs, qui n'admet comme crédibles et plausibles que les versions du monde « normales ».

Au *niveau stratégique et modal*, savoir et croire vont de pair dans les univers de la norme. Le croire construit un savoir sélectif, inclusif de ceux qui le partagent et excluant l'étranger. La compétence est compétition. En même temps, positions épistémologiques (i.e. les valeurs sur les dimensions axiologique et idéologique) et savoirs masquent des positions de pouvoir. Les normes sont un instrument (bio)politique de subordination, des dispositifs d'obéissance et de désobéissance. Au *niveau passionnel*, les formalités, pour ceux qui les respectent, rassurent ; mais elles peuvent aussi, selon les aspectualisations actuelles, temporelles et spatiales en jeu, mettre mal à l'aise, intimider et immobiliser. En fait, les normes relèvent davantage de la morale que de l'éthique. La différence entre « morale » comme déontologie, champ des devoirs, réseau d'obligations, lecture rétrospective parce qu'évaluative, et « éthique » en tant que téléologie, résultat d'une intentionnalité prospective, sensible et inventive (Ricoeur 1990), apparaît clairement lorsqu'on examine les espaces de gestion et d'application de la norme. La norme est moralisante et nous force à être moralisés. Il en ressort un cadre pragmatique de sujets et objets et un cadre communicatif de destinataires et destinataires, qui montre les effets pathémiques et psychologiques de l'imposition de devoirs et de la subordination au jugement d'autrui. Conscience et estime de soi peuvent augmenter ou diminuer, s'élever au-delà de toute limite ou s'effondrer en fonction du rapport avec les normes. Les récits et les dessins de Kafka constituent un formidable *Gedankenexperiment* des postures somatiques conditionnées par la présence de l'autre et sur l'autre (Migliore 2025). D'un point de vue *tensif*, la grande rigidité des normes « prescriptives » impératives, qui s'appuient sur des modèles dominants, est contrebalancée par des normes « descriptives », plus souples, empruntées à la routine de certaines pratiques (Prampolini 2023 : 71), et cohabite avec des conditions moins péremptoires, avec des concessions et des permis. Quoi qu'il en soit, norme et normalité trouvent leur raison d'être dans le calcul de la moyenne, loin des excès et des défauts. De façon paradoxale, la perfection coïncide avec la « médiocrité », dont la *middle class* est la garante et la gardienne. Tout éloignement de l'équilibre se prête à être moralisé comme erreur, déviation, idiotie, maladie (Chaney 2023).

L'analyse de la norme en tant que dispositif d'assujettissement invite, au *niveau énonciatif*, à dénicher l'instance des conditionnements du faire, passible chaque fois d'avoir des tailles et des extensions très différentes : l'entière tradition d'un peuple, et donc couramment le « on » impersonnel ; un seul individu, l'autorité, le *ipse dixit*, bien que peu appréciée aujourd'hui ; ou un.e « il », « elle », saisi.e comme figure de repère (Marrone & Migliore, dirs., 2021). En renversant la perspective, les

autodéfenses, les revendications, les adéquations, convoquent des subjectivités conflictuelles ou consensuelles par rapport à la norme dans la forme personnelle d'un « je », d'un « nous » ou d'un « vous ». Eu égard aux types d'acteurs que l'on peut rencontrer, les pédants et les bigots sont en unisson avec la norme, totalité intégrale ou totalité partitive, tandis que les renégats et les anarchistes prennent du recul pour affirmer leur propre individualité et constituer une unité partitive. La norme, en somme, est personnelle et politique.

4. Contenus du dossier

Les analyses sémiotiques contenues dans les articles ici publiés soulignent le rôle que joue le sujet à l'intérieur des normes, incorporées d'une façon identitaire, proximale ou distale, en reprenant les trois grandes zones anthropiques distinguées par Rastier (1997). Systèmes d'attente et préjugés sont enracinés en nous, tandis que règles et institutions orientent les conduites et la formation des idées. S'agissant d'une isotopie récurrente, la cognition incarnée de la norme selon ses degrés et ses modes de manifestation peut être un bon critère pour réunir et présenter les contributions du numéro, très hétérogènes quant aux thèmes qu'elles abordent. D'autres invariants suivront, capables de donner tenue et solidité à l'ensemble.

Le dossier se compose de quatre parties. La première, *Normes. Création et fonctionnements*, regroupe les articles qui explorent principalement les processus d'émergence des normes, avec les tensions et les contradictions qui s'ensuivent lors des usages et des actes réalisés. Rossana De Angelis s'interroge sur la générativité de la norme éditoriale moyennant les fiches de lecture. Elle envisage les phénomènes de répétition et de figement repérables aux niveaux des énonciations verbale et visuelle comme des régularités indispensables pour établir une *routine* de réponses cognitives et pragmatiques. De son côté, Suelismar Mariano Florêncio Barbosa étudie l'instauration et la normalisation, dans certains procédés de la Langue des Signes Brésilienne (Libras), d'une dimension rhétorique imbibée de persuasion affective. Cela se produit, selon l'auteur, grâce à des variations prosodiques qui rompent avec la normativité lexicale et introduisent des déformations cohérentes d'ordre semi-symbolique. L'exemple éloquent offert par Barbosa est le vidéopoème *V&V* de Fernanda Machado (2018). Ensuite, Alejandro Nuñez-Alberca se propose de mieux saisir les relations entre normativité et genres cinématographiques. La norme sociale qu'un genre convoque, composée d'isotopies narratives, figuratives et thématiques et partagée par différents publics, est observée du point de vue de l'instance d'énonciation spécifique du texte filmique, lieu des innovations audiovisuelles. Normes et praxis énonciatives sont en présupposition réciproque. De fait, comme Mirella De Falco, Luigi Virgolin, Pierluigi Cervelli et Mauro Sarrica le signalent dans le dernier article de cette partie, même la Convention d'Aarhus (1998), la forme la plus aboutie de codification « participante » du droit à l'environnement, a connu des conflits d'interprétation et des violations qui ont conduit à revenir sur le texte réglementaire. Les consultations publiques analysées par ces sémioticiens mettent en évidence des dimensions implicites de la justice environnementale que le discours juridique n'avait pas prises en compte. Si chez De Angelis et Nuñez-Alberca la norme semble se situer dans une zone distale par rapport aux subjectivités, ici, tout comme dans la contribution de Barbosa, les instances énonçantes introjectent la norme, elles la prennent en charge personnellement, ce qui engendre le changement.

En continuité avec ce dernier article, la deuxième partie du dossier, *Normes et altérité : déviance, exclusion, résistance*, inclut des recherches centrées sur les transformations de l'autorité de la loi. Massimo Leone présente une lecture sémiotique de l'architecture du palais de justice, en particulier celui de Milan. Il raconte comment, en 2013, ce monument de transcendance immanente, historiquement sacralisé et respecté, a fait l'objet d'un assaut symbolique et puis physique de la part du *Popolo della Libertà* de Silvio Berlusconi, après les procès intentés contre lui. La proxémique à distance, typique de cet espace, est remplacée par la foule et la violence de la spectacularisation populiste. Le cas italien devient un paradigme des nouvelles configurations politiques et médiatiques aux États-Unis, en Argentine et au Brésil, qui prolongent cette profanation et cette érosion du système judiciaire. En revanche, dans l'article de Luigi Lobaccaro, c'est l'« institution totale » psychiatrique qui est minée. L'auteur analyse les graffitis de l'interné Ferdinando Oreste Nannetti (NOF4) sur le mur de l'asile de Volterra comme une pratique d'énonciation schizophrénique qui, en exprimant une condition de déviance, institue un régime de normativité autonome, bien que précaire. Le mur d'hôpital serait donc une interface où entrent en tension des ordres normatifs très différents – médical, institutionnel et existentiel. Pour sa part, Antonio Cetani s'occupe des conflits entre autorisations, interdictions et violations dans le contexte de la migration irrégulière. En comparant l'article 33 de la *Convention de Genève relative au statut des réfugiés* avec le nouveau *Pacte sur la migration et l'asile* de l'Union européenne, le sémioticien rend compte d'un cadre législatif devenu plus restrictif : la norme de la migration irrégulière fait partie du système, qui l'a pourtant progressivement restreinte. Par rapport à cette redéfinition spatiale-juridique de l'espace d'origine du migrant, la mer et la sémiosphère d'arrivée deviennent des zones subcontraires des catégories *interne vs externe* et *régulier vs irrégulier*, où les traductions et les négociations entre les acteurs impliqués sont possibles.

Si les sujets collectifs examinés par Leone s'attaquent au corps architectural de la loi en le privant de son identité, celui de Lobaccaro, l'interné Nannetti, transforme le mur distal de l'institution clinique en un support proximal et personnel. Quant aux migrants rappelés par Cetani, ils se trouvent loin de l'appareil d'État, excluant et rigide, et ils ne peuvent que compter sur l'imprévisibilité des événements, qui redessinent à chaque fois les types de relations.

En écho avec ce dernier article, la troisième partie du dossier, *Pratiques culturelles des normes*, s'ouvre avec la contribution de Taís de Oliveira. La normativité n'est pas seulement une question de devoirs, mais de droits à demander ou à revendiquer et à reconnaître, surtout pour les groupes sociaux encore peu ou pas protégés, comme les migrants, justement, ou comme la communauté queer. De Oliveira explique les politiques inclusives des mouvements LGBTQIAPN+ au Brésil et en France, en mettant en lumière les normes implicites dans leurs discours. Quelles sont les règles que les individus de ces groupes veulent transgresser, en opposition avec la société cis-hétéro-patriarcale ? Quelles sont les règles qu'ils maintiennent ? Et quelles sont les règles auxquelles ils tiennent à se soumettre ? Pour sa part, Alice Giannitrapani consacre une réflexion aux manières en tant qu'expression de systèmes de valeurs historiquement et culturellement relatifs. L'analyse par l'autrice de quelques extraits des livres d'étiquette fait apparaître très lucidement leur « cruauté » dans la distinction exclusive et idéologiquement positive des comportements corrects (en pointant toujours implicitement ceux qui sont mauvais et négatifs). Giannitrapani se concentre ensuite sur la figure du *gentleman*, particulièrement épineuse aujourd'hui. Les thèmes qui s'entrecroisent en lui, tels que la chevalerie, l'égalité des genres et

le politiquement correct, l'exposent à nombreux malentendus et critiques. La « norme culturelle » constitue également l'objet des contributions de Davide Puca et d'Elisa Sanzeri. Puca aborde le problème du « canon » et de la « canonicité culinaire » en proposant une analyse de la *pasta alla Norma*, à partir d'un corpus de livres de cuisine siciliens. Il montre que ce modèle de perfection est le résultat d'une recette codifiée, d'une présentation esthétique et d'un mythe fondateur qui le légitime et le sacralise. En revanche, les imitations, qui ne peuvent pas égaler la *pasta alla Norma*, en renforcent le pouvoir de production de normativité. Enfin, Sanzeri s'interroge sur les pratiques normativisées de renouvellement de l'espace domestique à travers le prisme du relooking intérieur. Dans son analyse d'un corpus d'émissions télévisées, elle s'intéresse au double rôle de l'expert, à la fois prescripteur et médiateur moral du rangement, du nettoyage et de la rénovation. Grâce à son intervention, la subjectivité est reconfigurée et alignée sur une normalité socialement acceptable.

On peut supposer que les LGBT+ dont parle Taís de Oliveira, tout comme les migrants étudiés par Cetani, maintiennent une certaine distance par rapport aux normes. Ils sont les meilleurs porte-paroles de leurs propres instances et n'incorporent que les normes auxquelles ils s'identifient. À l'inverse, aussi bien le *gentleman*, que la *pasta alla Norma* exhibent fièrement le fait d'être une parfaite incarnation de la norme : un exemple vivant de comportement ou de bonté culinaire.

Suivant l'esprit du temps, une contribution consacrée aux *Normes et dispositifs numériques*, en couronnement de ce dossier si riche et varié, ne pouvait pas manquer. Piero Polidoro bâtit une taxonomie sémiotique des *fake news* et des *deepfakes*, par comparaison critique avec certains modèles taxonomiques existants. L'auteur interprète ces pratiques médiatiques comme des dispositifs normatifs déviants, capables de remodeler les attentes collectives et les pathologies communicatives à l'égard des formes textuelles de la véridiction. *Dulcis in fundo*, Marion Colas-Blaise observe le rôle et l'incidence des normes dans la production d'artefacts numériques. Elle focalise pour cela aussi bien la traduction de prompts primaires humains dans des prompts révisés par ChatGPT, que la conversion de prompts dans des images numériques générées par DALL•E. La notion d'affordance employée au sens large, au-delà du cadre gibsonien, permet à l'autrice d'éclaircir les possibilités offertes à l'utilisateur par ces images, qui engagent la norme comme ensemble de règles-instructions, ainsi que des normes sémantiques et contextuelles. Revenant à l'isotopie de l'*embodied mind*, si les *fake news* et les *deepfakes* s'éloignent au plus haut point de la norme, les textes verbaux et visuels de l'intelligence artificielle y obéissent, en sélectionnant et en magnifiant les traits préférés par le sens commun, sans oublier de reproduire des effets sensoriels.

5. La norme négative : aux fondements syntaxiques du sens

Les contributions du dossier nous poussent maintenant à soulever une question théorique, sinon philosophique, concernant la structuration de la norme. La normativité ne regarde pas tant la dimension prescriptive de la norme que sa fonction constitutive au sein des systèmes sémiotiques. On pourrait soutenir que toute norme, avant d'instaurer des régimes déontiques à caractère prescriptif, sert à *instituer des discontinuités*, à désigner des limites. La norme, dans cette acception, ressort comme un type spécifique d'opérateur syntaxique fondamental, chargé d'établir des seuils, des séparations, et par conséquent, un système de spatialisation au sens lotmanien (1973 ; 2006).

5.1. Cadre théorique pour une reconception de la norme

Essayons de conduire la réflexion vers un horizon plus vaste.

La référence la plus précise à la norme dans la tradition sémiotique demeure celle de Hjelmslev (1942 ; 1943b), qui élabore un modèle quadripartite en distinguant entre schéma, norme, usage et acte. La position intermédiaire de la norme entre la structure abstraite du langage (le schéma) et ses réalisations empiriques (l'usage et l'acte) est claire. La norme constitue une forme socialement stabilisée, qui conserve l'arbitrarité originelle du schéma tout en la rendant opératoire. Pour Hjelmslev, en somme, l'arbitraire est socialement régularisé – une forme matérielle partagée. Nous proposons en revanche d'envisager la norme à un niveau plus abstrait et de lui reconnaître une fonction plus fondatrice, ce qui pourrait même expliquer sa centralité chez Coseriu (1952). En quête des foyers théoriques les plus aptes à accueillir la problématique de la norme dans ce sens, on entrevoit trois champs d'articulation principaux :

- i. celui des concepts logico-sémantiques de prescription et d'interdiction (Greimas 1983), à travers lesquels l'École de Paris met à l'épreuve certaines de ses intuitions fondamentales sur la catégorisation binaire et sur le rapport entre sémiotique et mythologie comparée ;
- ii. celui du régime modal déontique, en dialogue – ou en rupture – avec la philosophie du droit (Hart 1961 ; Kelsen 1960). À cet égard, rappelons que la sémiotique désubstantialise et déontologise radicalement à la fois l'idée philosophique de *grundnorm* et la distinction classique proposée par Searle entre règles constitutives et règles régulatrices (Searle 1969 ; 1995). Pour Greimas, en effet, rien n'échappe à la logique des configurations discursives dans lesquelles ce régime modal se manifeste, et, à un niveau narratif, l'opposition entre constituer et réguler se dissout dans l'idée d'instances destinatrices initiales et finales du programme narratif. Cette logique sera reprise plus tard dans le grand chantier sur les formes de la compétence générique (Rastier 2001), ainsi que dans l'étude des règles du jeu performatif au sein du processus interprétatif (Eco 1979).
- iii. enfin, le concept de norme se décline souvent dans celui de normalité, entendue comme critère identitaire ciblant, culturellement, les régularités, les bonnes pratiques auxquelles se conformer, dans lesquelles se reconnaître, ou qui fondent, sur le plan de l'être, une appartenance légitime à des collectifs, des groupes, des corps – voire à des espèces naturelles ou à des sociétés ésotériques. La littérature à ce sujet est foisonnante, et nous y reviendrons plus loin.

Une question plus fondamentale a été souvent négligée : l'idée d'une *norme négative*. Cette idée est liée au principe saussurien d'arbitrarité, qui constitue la pierre angulaire de la linguistique moderne et repose sur la fonction de la syntaxe. Selon les mots de La Fauci :

La syntaxe est une opération compositionnelle qui crée, en même temps, un système (c'est-à-dire un ensemble ordonné d'interdépendances) et ses parties. Avant l'opération, ni l'un ni les autres ne sont donnés. Dans le processus compositionnel, la relation mutuelle donne aux parties leurs valeurs ; elle les mène, en d'autres termes, à leur existence linguistique (et dans ce cas spécifique, syntaxique), selon l'orientation théorique pionnière de Ferdinand de Saussure. Pour voir le jour, les études syntaxiques (et la linguistique tout entière) doivent

se libérer de toute ontologie. Le monde du linguiste est un univers vide, peuplé de fantômes qui manifestent un processus créateur de purs rapports systématiques (2013 : 20).

Un dispositif de coupure sépare le « dedans » et le « dehors », le licite et l'illicite, l'admissible et l'inadmissible. Il repose sur une pure arbitrarité, en nous permettant de préciser, sous un angle théorique spécifique, la notion saussurienne d'arbitraire linguistique. Autrement dit, la norme est un vecteur qualitatif orienté par un vecteur quantitatif : elle se présente comme une estimation cumulative qui, au-delà d'un certain seuil, produit une différence sémantique. On pourrait comparer cet opérateur formel à la structure lévi-straussienne (1964) : la *norme négative* peut être considérée comme une structure logico-formelle opérant selon des oppositions binaires, à l'instar de l'analyse structurale du mythe proposée par Lévi-Strauss. Les structures mythiques sont organisées par des différences sans contenu positif, qui fonctionnent précisément parce qu'elles tracent des séparations nettes entre des éléments apparemment homogènes. De même, la norme négative n'affirme pas, mais distingue, découpe, segmente : elle est une machine opératoire qui produit du sens par exclusion, sans se fonder sur aucune loi ontologique, se constituant uniquement de relations et ne générant que des relations.

Par ailleurs, il est évident que, regardée de près, cette césure devient également source de tension : il existe toujours des exceptions aux règles, des occurrences qui mettent en évidence leurs limites et leurs zones de transition. En d'autres termes, le seuil normatif n'est jamais net, mais toujours habité par des cas limites, des exceptions qui révèlent son caractère arbitraire. Chaque norme se déploie entre deux pôles opposés : l'illicite et le licite, le possible et l'impossible. Les exceptions ne nient pas la norme, mais la révèlent, rendent tangible son fonctionnement différentiel. En ce sens, la norme entendue dans son sens négatif est également un champ de tension sémantique, où se joue la lutte entre stabilité et déviation, entre les territoires désignés – « découpés » par la norme – et leurs limites.

5.2. Analyses exemplaires

Pour clarifier cette dynamique, on peut citer deux exemples paradigmatiques. Le premier concerne les règles militaires établies dans les contextes de conflit armé : en proximité des zones de combat, on détermine quels biens, selon leur nature particulière, sont autorisés à circuler – c'est le concept même d'aide humanitaire – et lesquels, parfois tout aussi essentiels, sont exclus. Cette distinction ne repose pas sur un critère objectif ou universellement acceptable de nécessité, mais sur une décision normative qui établit un seuil arbitraire entre ce qui peut circuler et ce qui doit être bloqué. Le second exemple, plus ordinaire mais peut-être tout aussi éloquent, concerne les limitations de vitesse imposées à la conduite automobile. Dans de nombreux systèmes juridiques, la limite légale est fixée à 50 km/h en agglomération, avec une tolérance technique permettant de dépasser cette limite jusqu'à 55 km/h. Toutefois, au-delà de 56 km/h, une amende est systématiquement infligée. Le sens profond de la norme réside précisément dans cet écart marginal entre ce qui est encore autorisé et ce qui, en raison d'un seuil conventionnel, devient illicite. Cette césure, à première vue insignifiante et très souvent considérée comme absurde par le sens commun, apparaît en réalité comme la manifestation la plus pure du principe normatif en tant que dispositif différentiel. Elle est l'exemple concret de la coupure, de la ligne de démarcation, de l'acte arbitraire qui non seulement délimite mais fonde l'ordre normatif lui-même, le rendant opérationnel. Et elle montre en même temps la pertinence du problème des seuils : là

où il y a une procédure normative, là où il y a un sens découpé par cet opérateur, par cette césure, il y a immédiatement des tensions vers et depuis les zones qui ont été séparées : la vitesse de 55,5 km/h devra donc être négociée et conceptualisée comme relevant tantôt de la zone interdite, tantôt de la zone autorisée.

Certains articles du dossier ont encouragé le développement de l'hypothèse théorique de la norme négative. Dans l'article de Alejandro Nuñez-Alberca, la norme relative au genre cinématographique est définie comme une convention énonciative instable. Loin d'être un ensemble prescriptif de traits, le genre se configure comme une matrice isotopique qui s'actualise à chaque fois dans le texte filmique, donnant lieu à des formes reconnaissables mais toujours potentiellement renégociables. Dans cette perspective, la norme est un dispositif formel qui articule le champ du dicible, selon une opérativité conjonctive et disjonctive par rapport aux codes de référence. Comme le suggère Metz, chaque film se situe « avec et contre les codes », testant les limites de la convention sans jamais s'en écarter complètement. La contribution de Nuñez-Alberca repose précisément sur le couple norme/variation. Chaque texte filmique actualise le genre selon des modalités syntaxiques orientées : d'une part l'implication, qui correspond à une dynamique d'adhésion et de renforcement des attentes du genre ; d'autre part la concession, qui se manifeste comme une déviation, un écart, une rupture codifiée. De manière semblable, nous souhaitons mettre l'accent sur l'idée de la norme comme condition de possibilité : un opérateur qui, en soi, n'impose aucune forme, mais dessine les contours du formable.

Par ailleurs, dans la contribution de Antonio Cetani, la frontière migratoire est conceptualisée non pas comme une simple ligne de démarcation binaire entre l'intérieur et l'extérieur, mais comme un dispositif sémiotique de seuil, un lieu d'articulation instable que l'auteur associe à l'axe des valeurs subcontraires du carré sémiotique. Cette zone liminale correspond à la définition lotmanienne et hammadienne (2015) d'« espace de traduction », c'est-à-dire un espace sémiotiquement productif dans lequel la différence culturelle est traitée, transposée, normalisée. On peut reconnaître ici un isomorphisme conceptuel avec la norme négative : c'est dans cet espace seuil que se joue l'efficacité normative dans sa forme la plus radicale, à savoir comme tension constitutive et non comme énoncé prescriptif. L'un des apports théoriques majeurs de l'article de Cetani réside dans la relecture de la migration comme transfert entre sémiosphères. Le migrant n'est pas simplement un sujet en mouvement, mais un vecteur sémiotique qui traverse la frontière entre un domaine extra-sémiotique (l'altérité non encore traduite, l'« extérieur » barbare ou le vide juridique) et un domaine pleinement institutionnalisé, sémantisé, culturellement normé : l'Union européenne. Dans cette optique, le droit agit comme un code de traduction culturelle, un appareil qui rend l'altérité lisible selon les protocoles symboliques du système récepteur. Ce processus, fortement influencé par le modèle lotmanien de la sémiosphère, montre que la norme juridique n'est pas seulement un ensemble de préceptes, mais un exemple parfait d'opérateur de césure. Des définitions juridiques comme celle de la « non-entrée » pour toute personne se trouvant sur le territoire européen, ou le renversement de la charge de la preuve dans le Pacte européen sur les migrations et l'asile, sont analysées comme des dispositifs qui matérialisent l'arbitraire normatif. Contrairement à une opinion largement répandue, la norme négative se montre ici dans toute son efficacité : elle ne fonde pas le droit au sens substantiel, mais en structure les marges et en oriente l'action sélective, en établissant ce qui peut être inclus dans le champ du droit et ce qui reste exclu, nié ou dissimulé.

L'examen approfondi des cas d'études choisis permet aux auteurs (et à nous-mêmes) de rafraîchir la théorie sur les normes et d'avancer sur ces nouvelles pistes de réflexion. Ainsi, le noyau central de l'article de Mirella De Falco, Luigi Virgolin, Pierluigi Cervelli et Mauro Sarrica n'est pas une conceptualisation abstraite de la Convention d'Aarhus, mais une analyse des violations de ce texte normatif lorsqu'il est ignoré, appliqué de manière sélective ou interprété selon des pratiques hétérodoxes. Ces dysfonctionnements s'avèrent, plutôt que comme des « déviations par rapport à un modèle idéal », comme des moments révélateurs de l'action sous-jacente de la norme elle-même. C'est dans l'échec du dispositif réglementaire – lorsque le texte juridique se heurte à l'hétérogénéité des pratiques, à la multiplicité des acteurs impliqués – que la norme se apparaît dans sa dimension la plus structurelle. Par conséquent, l'efficacité normative se mesure non pas tant à son application conforme qu'à sa capacité de produire du sens à partir de ses marges, de ses zones d'ombre, de ses frictions opérationnelles. Les remarques sur la structuration de la norme découlent de cette approche : la norme ne commande pas, elle structure avant tout. Or, c'est précisément au moment où l'arbitraire systémique émerge de cette structure que sa fonction syntaxique et constitutive devient visible. L'échec, loin de signaler une anomalie extrinsèque au dispositif normatif, représente un moment interne et nécessaire à son intelligibilité. De plus, et ce n'est pas sans importance, les pratiques de contestation, les interprétations divergentes et les réappropriations critiques de la Convention montrent clairement que toute norme est toujours soumise à des processus de traduction intersémiotique : elle est constamment réarticulée dans les contextes où elle s'applique, dans les langages qui l'énoncent.

La réflexion de Massimo Leone sur l'état de « siège » dans lequel se trouvent aujourd'hui, en Occident, des normes appartenant à différents domaines discursifs, est tout aussi instructive à cet égard. L'auteur montre comment, dans la culture médiatique, les normes sont continuellement invoquées et violées, produites et déconstruites. Leone se concentre sur un aspect essentiel, à savoir la « vulnérabilité » des normes et leur mobilisation concrète dans des scénarios complexes et conflictuels. L'image de la norme « assiégée » renvoie à un scénario dans lequel les structures normatives ne sont ni simplement stables ni « surmontables », mais font constamment l'objet d'invocations, de contestations, de dislocations et de resémantisations. Les normes, nous apprend cette réflexion, ne disparaissent jamais, mais se multiplient et se fragmentent, générant une pluralité de régimes normatifs souvent incompatibles. En ce sens, Leone met en lumière le paradoxe actuel de la normativité, en vertu duquel l'omniprésence coïncide avec une désactivation vaste et diffuse, peut-être à long terme non moins « régénératrice ».

Enfin, dans l'article de Davide Puca, la construction du canon gastronomique de la *pasta alla Norma* est analysée en termes de « ritualité itérable » : c'est dans la répétition codifiée (jamais purement identique, mais culturellement reconnaissable) que la *ricotta* traditionnelle s'institue comme telle. Ce mécanisme renvoie directement à l'idée, centrale dans notre proposition, selon laquelle la norme négative ne prescrit pas simplement, uniquement ou par habitude un contenu, mais elle rend possible son émergence à travers une tension différentielle qui s'actualise dans l'espace et dans le temps. La norme, en tant que telle, est ce qui peut être cité, modifié, enfreint ; sa puissance dépend précisément de cette itérabilité tendue, capable de générer du sens par friction, déviation ou reconnaissance. La « justesse », évoquée par Denis Bertrand et reprise par Puca comme paramètre esthétique et sémiotique d'adhésion structurelle plutôt que de correction substantielle, se situe sur ce même horizon : ce qui fonde

la pertinence énonciative du geste culinaire, ce n'est pas son adaptation à une règle morale, mais le fait de s'inscrire dans une dynamique formelle.

6. La conquête des droits

La césure normative structure un panorama complexe de passions, de conflits narratifs et axiologiques. La norme, par sa fonction syntaxique, se transforme en objet sémantique et en une potentialité de parcours de crise et de rupture. Une fois le coup de hache tombé, les dichotomies de la structure de la norme apparaissent immédiatement comme des séparations idéologiques nettes : entre le droit et le « tordu », le bien et le mal, le bon et le mauvais. L'étymologie même du terme « droit » présuppose une conception topologique, territoriale, de « mettre en ligne droite », « donner une direction », « redresser », contre tout ce qui implicitement se tord, se penche, se dévie. Ce « droit » arbitraire, instrument de jugement et d'évaluation, aussi objectif et consensuel soit-il, est néanmoins le résultat d'assomptions idéologiques. Le fait même que les droits ne soient pas les mêmes partout prouve qu'ils dépendent de *Weltanschauung*, de systèmes de valeurs et de croyances différents. Comme on peut le déduire à la lecture des articles du dossier, au fil du temps il y a des changements de mentalité et d'attitude en matière de handicaps physiques et cognitifs (Barbosa, Lobaccaro), de pensée écologique (De Falco, Virgolin, Cervelli, Sarrica), de migration (Cetani), de diversité sexuelle (de Oliveira), de perception de la masculinité (Giannitrapani). Par comparaison avec les pays plus « avancés » culturellement, on parle d'« arriération » pour les pays dans lesquels une vision unique du droit prévaut, en excluant toutes les autres. L'arbitraire discursivisé, surtout lorsqu'on ne tient pas en compte les conséquences sociales du geste de triage du point de vue de ceux qui le subissent, prend souvent la forme de l'injustice institutionnelle. Cette dernière est lisible à travers les marques du pouvoir exercé de manière unilatérale, de la menace, de l'impitoyabilité et de la cruauté.

Très bien illustré par les contributions du dossier, le vaste domaine du contraste et de la résistance aux normes est essentiel. Les humains changent, et on a donc besoin d'une jurisprudence qui, tout en gardant une attitude précautionneuse, soit capable d'intercepter et agencer le devenir. Face à des lois établies pour l'avantage ou dans le seul l'intérêt de quelques-uns, on lutte, au sens narratif, pour conquérir des droits. Les directives imposées marginalisent ou mettent sous pression certains groupes sociaux, qui cherchent alors à s'approprier, à subvertir, à redéfinir et à *restructurer par le bas* le droit, en donnant naissance à des formes alternatives de normativité. On brise le cercle vicieux de l'obéissance aveugle à un Destinateur aveugle, « un père monolithique, absolu (car il s'impose sur toutes les dimensions du sujet), tout-puissant (car il est en mesure de le *faire être*) » et qui « a tendance à s'éparpiller, à se généraliser, à exploser », par des formes de désobéissance qui « le font implorer » (Estay Stange 2022 : 87-90). Il ne s'agit pas d'anarchie, mais de la construction de collectifs qui rompent le silence complice et font valoir d'autres valeurs, d'autres critères et façons d'habiter le monde. Leur désobéissance peut être *de facto*, c'est-à-dire morale, renvoyant aux impératifs non réfléchis de la filiation que les désobéissants transgressent, ou *de principe*, se référant aux valeurs éthiques auxquelles on adhère, motivés par une finalité qu'on ressent comme juste (*ibid.* : 88). Face aux tentatives de révolte qui semblent insuffisantes et vouées à l'échec, une contre-stratégie efficace peut être celle de l'action improvisée, de la « surprise » qui exige d'abandonner le monde des règles et des protocoles pour explorer davantage celui des méta-normes (Alonso 2023 : 258). Le souhait plus vif de ces secteurs de la

société est d'apprendre à résister aux normalités qui, comme dans la chirurgie plastique, façonnent les individus à leur image et ressemblance.

Bibliographie

ALONSO, Juan

2023 *La tension politique. Pour une sémiotique de la conflictualité*, Paris, L'Harmattan.

BASSANO, Giuditta

2022 «Semiotica della norma: il caso dei Mischlinge nella legislazione nazista», *Rivista Italiana di Filosofia del linguaggio*, p. 2-19. DOI : 10.4396, <http://www.rifl.unical.it/index.php/rifl/article/view/762>

BASSO FOSSALI, Pierluigi

2017 *Vers une écologie sémiotique de la culture*, Limoges, Lambert-Lucas.

BOURDIEU, Pierre

1980 *Le sens pratique*, Paris, Minuit.

CHANEY, Sarah

2022 *Am I Normal? The 200-Year Search for Normal People*, Londres, Wellcome Collection ; trad. it. *Sono normale? Due secoli di ricerca ossessiva della « norma »*, Turin, Bollati Boringhieri, 2023.

COSERIU, Eugenio

2021 *Sistema, norma y habla* (1952) ; trad. it. *Sistema, norma e parola*, Documenti di lavoro del Centro Internazionale di Scienze Semiotiche Umberto Eco di Urbino, 11, Rome, Aracne.

DELEUZE, Gilles & GUATTARI, Félix

1980 *Milles Plateaux. Capitalisme et schizophrénie*, 2, Paris, Minuit.

ECO, Umberto

1975 *Trattato di semiotica generale*, Milan, Bompiani.

1979 *Lector in fabula*, Milan, Bompiani.

ESTAY STANGE, Verónica

2022 « Obbedienza e disobbedienza: il destinante in cavo », in D. Bertrand, G. Bassano, T. Migliore (éds.), *Destinatari e destinatanti*, Annali 2 del Centro Internazionale di Scienze Semiotiche Umberto Eco di Urbino, Meltemi, Milano, pp. 83-104.

FABBRI, Paolo

2023 *La svolta semiotica* (1998), Rome-Bari, Laterza ; trad. fr. *Le tournant sémiotique*, Paris, Lavoisier, 2008.

2020 « Sul genere serial. *Shtisel* forma di vita ebraica ortodossa e traduzione culturale », *Mediascapes journal*, 16, N. Dusi, G. Grignaffini, R. Eugeni (éds.), *La serialità nell'era post-televisiva*, p. 90-96.

FONTANILLE, Jacques

1993 « Le schéma des passions », *Protée*, 21, 1, p. 33-41 ; trad. it. "Lo schema passionale canonico", in P. Fabbri, G. Marrone, (éds.), *Semiotica in nuce 2*, Rome, Meltemi, 2001, p. 250-263.

FONTANILLE, Jacques & ZILBERBERG, Claude

1998 *Tension et signification*, Liège, Mardaga.

GOMBRICH, Ernst

1966 *Norm and Form. Studies in the Art of the Renaissance*, Londres, Phaidon Press.

GOODMAN, Nelson

1969 *Languages of Art. An Approach to a Theory of Symbols*, Londres, Oxford University Press.

1978 *Ways of Worldmaking*, Indianapolis-Cambridge, Hackett.

GREIMAS, Algirdas Julien

1983 *Du sens II. Essais sémiotiques*, Paris, Seuil.

HAMMAD, Manar

2015 « Présupposés sémiotiques de la notion de limite », *Sémiotiser l'espace : décrypter architecture & archéologie*, Paris, Geuthner, p. 125-138.

HART., Herbert L.A.

2002 *The concept of law* (1961), Londres, Oxford University Press; trad. it. *Il concetto di diritto*, Turin, Einaudi.

HJELMSLEV, Louis

1942 « Langue et parole », *CFS*, n° 2, p. 29-44 ; réédité in L. Hjelmslev, *Essais linguistiques*, F. Rastier (éd.), Paris, Minuit, 1971, p. 77-89.

1943 réédition *Langue et Parole* (1942), in L. Hjelmslev, *Essais linguistiques*, F. Rastier (éd.), Paris, Minuit, 1971, p. 77-89 ; trad. it. *Lingua e parole*, in L. Hjelmslev, *Saggi di linguistica generale*, M. Prampolini (éd.), Parma, Pratiche, 1981, p. 91-104.

KALINOWSKI, Georges

1972 *La logique des normes*, Paris, PUF.

KELSEN, Hans

1934 *Reine Rechtslehre: Einleitung in die rechtswissenschaftliche Problematik* ; trad. it. *Lineamenti di dottrina pura del diritto*, Turin, Einaudi, 1952.

KLINKENBERG, Jean-Marie

2018 « Sémiotique et sociologie », dans *La sémiotique en interface*, A. Biglari (éd.), Paris, Kimé, p. 69-98.

LA FAUCI, Nunzio (A.D.)

2013 *La musa di Saussure*, Pisa, ETS.

LANDOWSKI, Eric

1988 « Vérité et véridiction en droit », *Droit et Société*, 8, p. 45-59.

1997 *Présences de l'autre. Essais de socio-sémiotique II*, Paris, PUF.

2006 *Les interactions risquées*, Limoges, PULIM.

LEONE, Massimo & STANO, Simona (éds.)

2023 *Ideologia/Ideology*, *Lexia*, 41-42, Rome, Aracne.

LÉVI-STRAUSS, Claude

1964 *Le cru et le cuit*, Paris, Plon ; trad. it., *Il crudo e il cotto*, Milano, Il Saggiatore, 1967.

LORUSSO, Anna Maria

2014 «L'abito in Peirce. Una teoria non sociologica per la semiotica della cultura», *Rivista Italiana di Filosofia del Linguaggio*, 0(2), p. 270-281.

2015 «Retorica e semiotica: per una riflessione sulle norme», *Rivista Italiana di Filosofia del Linguaggio*, 9(1), p. 162-173.

LOTMAN, Jurij M.

1975 «Dekabrist v povsednevnoj žizni (Bytovoe povedenie kak istoriko-psihologičeskaja kategorija)»; trad. it. «Il decabrista nella vita. Il gesto, l'azione, il comportamento come testo», *Tesi per una semiotica delle culture*, F. Sedda (éd), Rome, Meltemi, 2006, p. 185-259.

1985 *La semiosfera. L'asimmetria e il dialogo nelle strutture pensanti*, Venezia, Marsilio, S. Salvestroni, F. Sedda (éds.), Milano, La Nave di Teseo, 2022.

2006 (1973) *Tesi per una semiotica delle culture*, F. Sedda (éd.), Roma, Meltemi.

LOTMAN, Jurij M. & USPENSKIJ, Boris A.

1973 trad. it. *Tipologia della cultura*, Milan, Bompiani, 1995.

MARRONE, Gianfranco

2018 *Prima lezione di semiotica*, Bari-Roma, Laterza.

MARRONE, Gianfranco & MIGLIORE, Tiziana (éds.)

2021 *La competenza esperta. Tipologie e trasmissione*, Milan, Meltemi.

MIGLIORE, Tiziana

2021 «Modernità di un classico. Coseriu per una semiotica delle norme», in E. Coseriu (éd.), *Sistema, norma e parola*, Documenti di lavoro del CiSS di Urbino, 11, Rome, Aracne, p. 125-139.

2025 «I disegni di Kafka. Somatizzazioni e caricature del giudizio», *E|C Rivista dell'Associazione Italiana di Studi Semiotici*, année XVIII, n° 42, *Kafka. Politiche del tradurre*, I. Pezzini, P. Sorrentino (éds.), p. 53-66.

- MIGLIORE, Tiziana & COLAS-BLAISE, Marion
 2022 « Les catégories métriques en sémiotique », *Actes Sémiotiques*, 126, p. 1-37,
<https://doi.org/10.25965/as.7523>
- MONTANDON, Alain (éd.)
 1992 *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand.
- NATHAN, Tobie & STENGERS, Isabelle
 1995 *Médecins et sorciers. Manifeste pour une psychopathologie scientifique*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- PAOLUCCI, Claudio
 2020 *Persona. Soggettività nel linguaggio e semiotica dell'enunciazione*, Milan, Bompiani, 2020.
- PRAMPOLINI, Massimo
 2023 « Mutazione e norma glossematica », in R. Galassi et R. Zucchi (éds.), *Janus. Quaderni del Circolo Glossematico*, « Osservazioni sul pensiero linguistico di Eugenio Coseriu », Trévis, Zel, p. 70-78.
- RASTIER, François
 1997 « Le sémiotique et les recherches cognitives. Une perspective herméneutique sur la médiation sémiotique », in M. Carapezza, D. Gambarara, F. Lo Piparo (éds.), *Linguaggio e cognizione*, Roma, Bulzoni, p. 63-87.
 2001 « Éléments de théorie des genres », *Texto!* [en ligne], www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Elements.html.
 2003 "Semantics of theoretical texts", in K. Fløttum, F. Rastier (éds.), *Academic Discourse. Multidisciplinary Approaches*, Oslo, Novus, p. 15-35.
 2008 « Conditions d'une linguistique des normes », in A. Steuckardt, G. Siouffi (éds.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Lang, p. 3-20.
- RAVAISSON, Félix
 1838 *De l'habitude*, Paris, Fournier.
- RICŒUR, Paul
 1990 « Éthique et morale », *Revue de l'Institut Catholique de Paris*, n. 34, avril-juin, p. 131-142.
- SAUSSURE, Ferdinand de
 1916 *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, éd. 1995.
 2002 *Écrits de linguistique générale*, S. Bouquet & R. Engler (éds.), Paris, Gallimard.
- SEARLE, John R.
 1969 *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
 1995 *The Construction of Social Reality*, New York, Free Press.
- WITTGENSTEIN, Ludwig
 1953 *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard, éd. 2004.

Pour citer cet article : Tiziana MIGLIORE, Giuditta Bassano. « Le coup de hache de la norme et la conquête des droits », *Actes Sémiotiques* [En ligne]. 2025, n° 133. Disponible sur :
 <<https://doi.org/10.25965/as.9216>> Document créé le 30/07/2025

ISSN : 2270-4957